



Coopération Parcs naturels et Syndicats de conservation de la nature

Perspective d'un label commun pour les produits régionaux

Liette MATHIEU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'aménagement
du territoire

Colloque sur les produits régionaux
Luxembourg, 22 juin 2017



Sommaire

1. Les Parcs naturels avec leurs produits
2. Les démarches pour une coopération avec le SICONA
3. Perspective d'un label commun pour les produits régionaux
4. Les prochaines étapes



1. Les Parcs naturels avec leurs produits



Le label «vum Séi»

Le Parc Naturel de la Haute-Sûre est propriétaire du label „vum Séi“.

- ▶ des cahiers des charge pour: « Bléi vum Séi », « Spelz vum Séi », « Téi vum Séi » et « Véi vum Séi »
- ▶ une convention avec: « Bäckerei vum Séi »
- ▶ des initiatives comme « Buttik vum Séi », « Duch vum Séi » et « Gourmet vum Séi »





Les produits

- ✓ Produits à base de fruits (jus, vin, eau-de-vie, liqueur, confiture, vinaigre)
- ✓ Produits laitiers (fromage, yaourt, glace)
- ✓ Produits de boulangerie et pâtisserie (épeautre, sarrasin, pavot, autres céréales et diverses farines)
- ✓ Produits à base de viande (saucissons, agneaux, bœufs, cochons, poules)
- ✓ Pâtes, huiles, moutardes, noix
- ✓ Produits de la ruche (miel et produits apicoles)
- ✓ Légumes, fraises, choucroute, herbes, fleurs, pommes de terre, œufs
- ✓ Bières ferm. haute: Wëllen a Wäissen Ourdaller, Hengeschter, Okult
- ✓ Abattoir, boulangerie, boucherie, traiteur, torréfaction de café
- ✓ Épiceries



La promotion

- ✓ Stands communs des produits et producteurs: p.ex. Wäikues; Fréijoersfoire; Foire agricole; Marché de Nuit; Weekend Lëtzebuerger Produkter à Medernach; Marché de la Région; Cactus Belle Etoile; Marché de Noël à Strasbourg; Braneburger Maart; Millefest, Naturparkfest
- ✓ Identité visuelle (“vum Séi”)
- ✓ Champs d’essais légumes en plein air, conseil en technique de production
- ✓ Projets intégrant la production régionale
- ✓ Corbeilles cadeaux
- ✓ Publicité, flyer, annonces (“vum Séi”)





La coopération des producteurs

- ✓ Kraidergenossenschaft
- ✓ Société coopérative « Bléi vum Séi »
- ✓ Spelzgenossenschaft
- ✓ Beo asbl, Ourdaller Produzenten
- ✓ Mëllerdaller Produzenten asbl
- ✓ ...



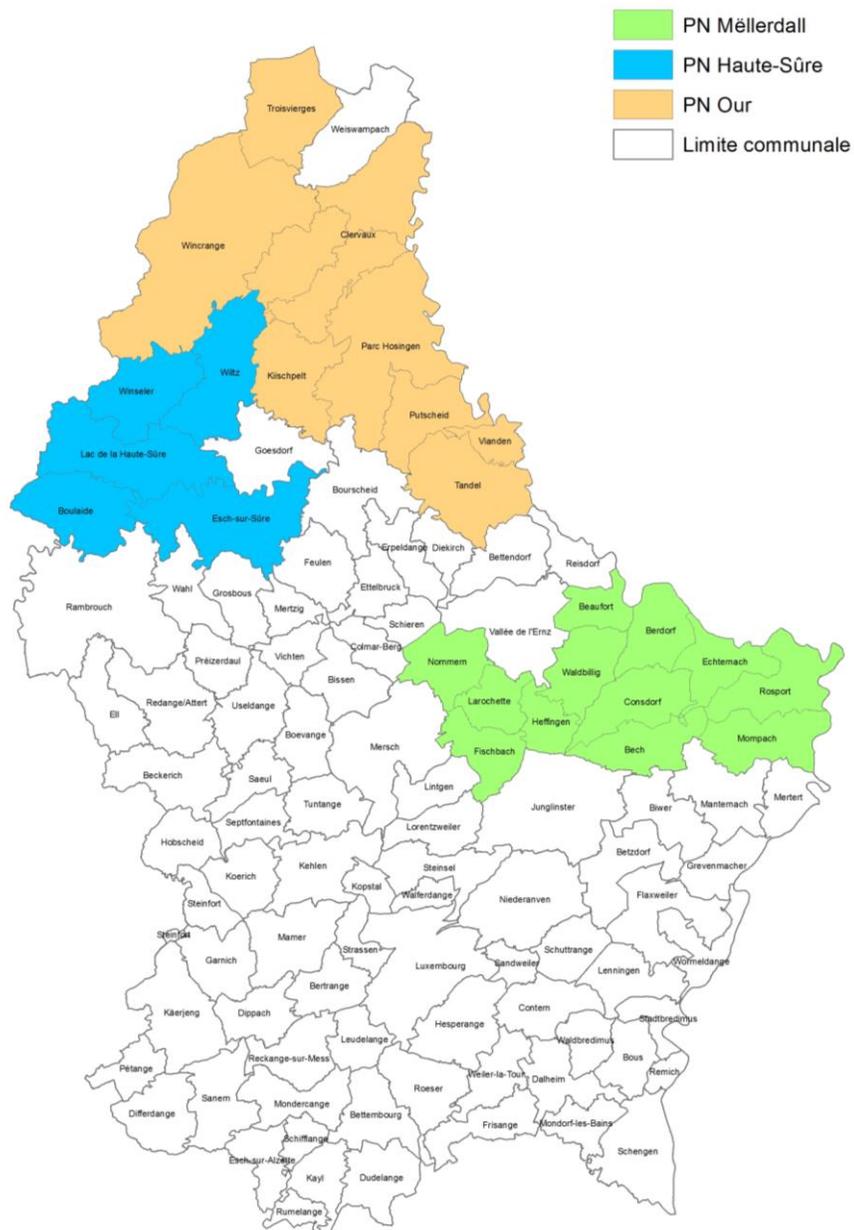


Cependant...

- ▶ une gamme de produits limitées
- ▶ des cahiers des charges différents et plus ou moins stricts
- ▶ des initiatives multiples mais peu coordonnées
- ▶ pas d'exploitation du plein potentiel du territoire avec ses produits
- ▶



2. Les démarches pour une coopération avec le SICONA



1999: Parc Naturel de la Haute-Sûre

2009: Parc naturel de l'Our

2016: Parc naturel du Méllerdall

En total:

25 communes avec 56'300 habitants
sur 87'700 ha

(34 % de la surface du Grand-Duché)



Les objectifs de la démarche

- ✓ L'interconnexion entre la production de produits alimentaires et de nos paysages
- ✓ L'amplification de l'identification des producteurs avec leurs produits
- ✓ La production de produits répondant à des critères durables
- ✓ La prise en compte des particularités régionales (p.ex. la protection de l'eau, le maintien des éléments caractéristiques du paysage)



3. Perspective d'un label commun pour les produits régionaux



Des critères communs pour les produits régionaux

Dimension Écologique	Diversité des espèces et sortes
	Protection des eaux
	Conservation de la biodiversité et des cultures traditionnelles

Dimension économique	Approvisionnement énergétique
	Exploitation durable
	Commercialisation durable

Dimension sociale	Communauté et coopération
	Support social
	Tourisme et sensibilisation des clients



Des critères adaptés aux exploitations et aux produits

- Différents cahiers des charge en élaboration:



Partie "exploitation"
agricole



Partie "exploitation"
agriculture maraîchère



Partie "exploitation"
culture fruitière



Partie "produits"



Des critères communs pour les produits

La base: les 3 principes du Développement durable:
l'aspect social, environnemental et économique

La conception:

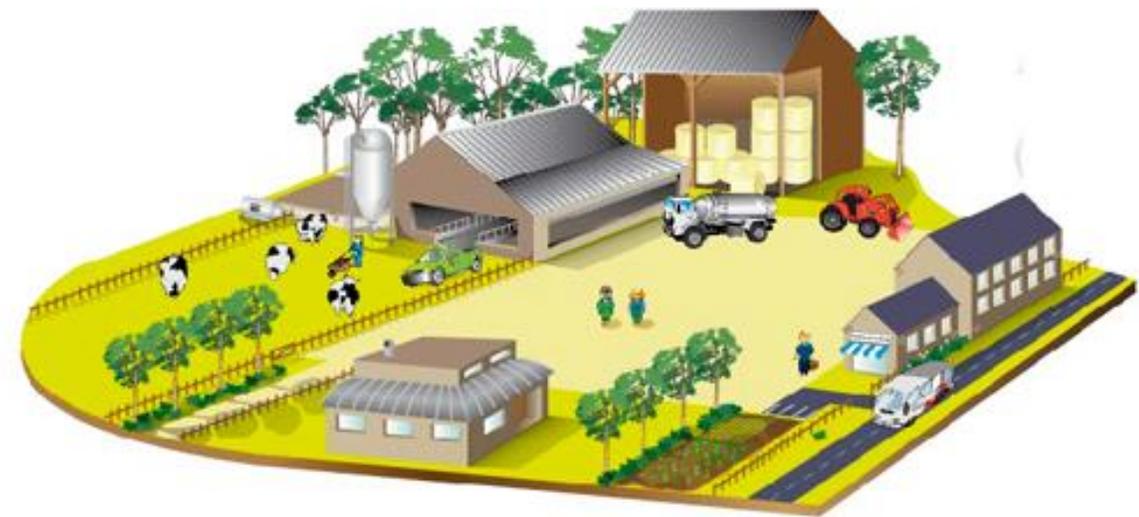
1. des **critères obligatoires** et des **critères au choix** parmi une liste pour les exploitations agricoles
2. des **critères obligatoires** pour les produits

La prémisse: ne pas créer de nouvelles charges administratives mais prévoir un système de contrôle simple et transparent se basant principalement sur des contrôles existants



Les critères obligatoires pour les exploitations agricoles

- ✓ Le lieu de production
- ✓ la protection du sol, de l'eau et du climat,
la biodiversité,
la protection du paysage
- ✓ la formation continue
- ✓ La commercialisation des produits





Les critères facultatifs pour les exploitations agricoles

Des critères additionnels au choix (*un nombre minimal de points doit être obtenu*)

- ✓ Gestion des déchets
- ✓ Bien-être animal
- ✓ Bonnes pratiques agricoles
- ✓ Agriculture biologique
- ✓ Conservation de surfaces riches en biodiversité
- ✓ Réduction /renoncement de/à l'utilisation de pesticides
- ✓ Participation à divers programmes définis dans le PDR 2014-2020
- ✓





Les critères obligatoires pour les produits

La régionalité et la qualité:

- ✓ Produits d'origine animale: lieu de naissance, origine et composition du fourrage, conditions d'élevage...
- ✓ Produits d'origine végétale: origine et qualité des semences, mode de culture, emballage recyclable et/ou réutilisable...
- ✓ Les matières premières importées (issues du commerce équitable, sans OGM, respect des conditions sociales minimales...) et non-importées,
- ✓ L'utilisation et la définition des additifs alimentaires
- ✓ La conservation des produits
- ✓ L'étiquetage des produits: traçabilité des ingrédients





La valorisation des produits

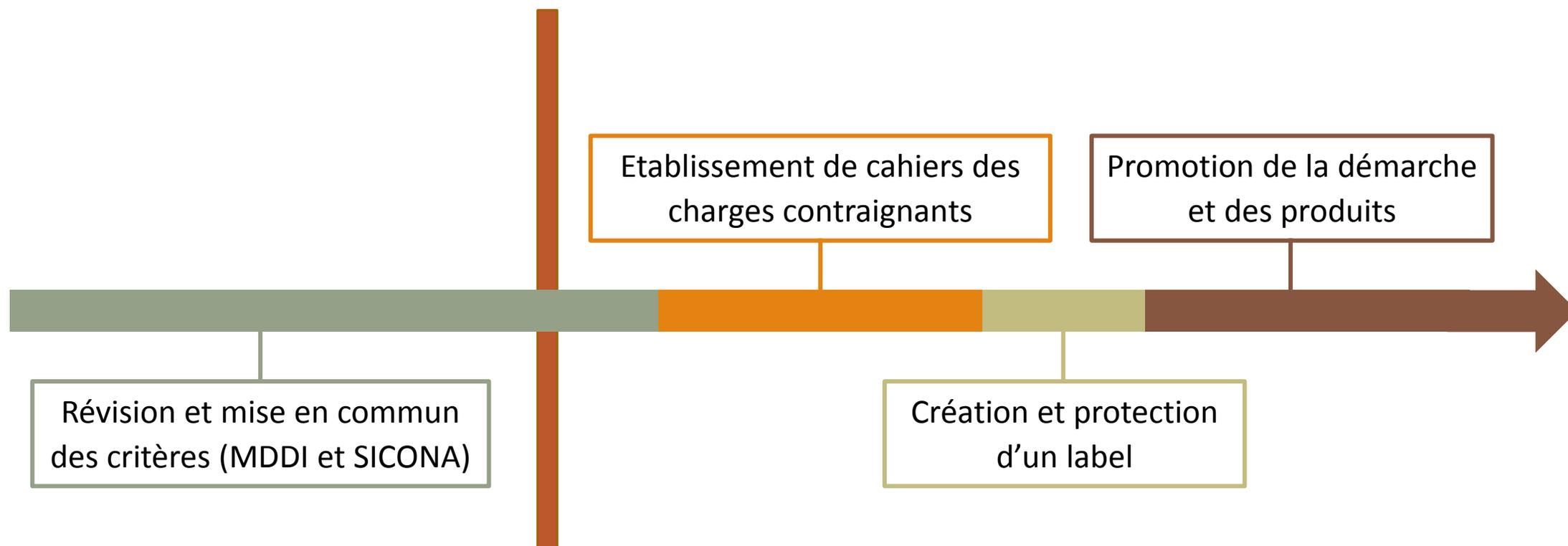
- ✓ La concordance avec les préparatifs du Ministère de l'Agriculture en vue de la promotion des produits régionaux
- ✓ La mise en réseau des producteurs (coordinateur pour les 3 PN)
- ✓ L'incitation des producteurs à fédérer leur intérêt
- ✓ La valorisation du savoir-faire du producteur et l'identification avec la région (*Saveurs des PN*, développement rural)
- ✓ L'exploitation du potentiel touristique de nos régions



4. Les prochaines étapes



L'avancement des travaux - Timing





*Eis Produiten – e künftege Garant fir
eng nohalteg a gesond (Ëm)welt*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contacts: Liette Mathieu & Ann-Kathrin Wirth

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Département de l'Aménagement du territoire

4, Place de l'Europe

L – 1499 Luxembourg

Liette.Mathieu@mat.etat.lu

Ann-Kathrin.Wirth@mat.etat.lu